

MO02 : LA PASSATION ET LE SUIVI DES MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE

OBJECTIFS :

- Situer la maîtrise d'œuvre dans l'organisation de la maîtrise d'ouvrage
- Organiser le déroulement d'une opération de construction ou de réhabilitation
- Définir la fonction et une mission cohérente de maîtrise d'œuvre
- Conclure un marché public de maîtrise d'œuvre
- Rédiger les clauses essentielles du contrat
- Encadrer la responsabilité du maître d'œuvre

PUBLIC :

- Maîtres d'œuvre publics et privés, assistant à maîtrise d'ouvrage, chefs de projets, gestionnaires de marchés

PREREQUIS APPRENANTS :

- Maîtriser la réglementation générale des marchés publics et de la commande publique

METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES :

- Alternance d'apports pédagogiques, d'exercices et d'échanges intégrant le vécu des stagiaires : le formateur illustre à partir de sa propre expérience ou des témoignages des stagiaires, les notions nouvelles abordées, afin de permettre une assimilation concrète et ancrée dans le quotidien professionnel des règles et des savoir-faire.
- La progression pédagogique est rythmée par l'utilisation d'un diaporama animé et commenté par le formateur, repris en pages-commentaires dans le support remis aux participants.

FORMATEUR :

- Expert en marchés publics et privés et dans le domaine des responsabilités, des litiges et du précontentieux.

Réfèrent pédagogique : voir sur notre site : www.credef.fr

MODALITES D'EVALUATION :

- Exercices d'application
- QCM de fin de session : les acquis seront validés à partir de 12/20.

VALIDATION :

- Une attestation de formation sera délivrée aux apprenants à l'issue de la formation

DEROULE PEDAGOGIQUE :

Faire le point sur les obligations de la maîtrise d'ouvrage publique

- Le domaine d'application
 - Le critère organique
 - Les critères matériels : ouvrages et travaux
- Le déroulement d'une opération de construction ou de réhabilitation
 - La notion d'opération
 - Montage et études préalables, analyses de faisabilité des scénarios possibles
 - La programmation et définition des besoins et des objectifs performance, coût et délais
 - Le projet et les travaux

Positionner le champ d'intervention de la maîtrise d'œuvre

- La fonction de maîtrise d'œuvre
- Le statut du maître d'œuvre
- Les incompatibilités de fonction
- Les métiers de la maîtrise d'œuvre
- Le cas de la mission d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination (OPC)

Connaître les spécificités du marché public de maîtrise d'œuvre

- La computation des seuils
- Distinction avec les autres marchés d'étude
- Le choix d'une procédure
- La procédure adaptée
 - Scénarii de déroulement
 - Les spécificités de la maîtrise d'œuvre

- Les procédures avec négociations
 - La justification du choix
 - Le déroulement
- Les procédures avec dialogue compétitif
 - La justification du choix
 - Le déroulement
- Le concours
 - Le recours à cette procédure
 - Le déroulement
 - L'organisation : jury, commission technique et secrétariat du jury
 - Les primes
 - Le choix du lauréat
 - La négociation du marché
- Les procédures dérogatoires
 - Le marché négocié sans mise en concurrence

Définir la mission de maîtrise d'œuvre

- Les éléments réglementaires et spécifiques
- Limites et obsolescence
- La mission de base en bâtiment : études d'esquisse, d'avant-projet et de projet, assistance à la passation des contrats de travaux (ACT), direction de leur exécution (DET) et VISA, assistance lors de la réception et du parfait achèvement
- Les éléments optionnels ou complémentaires : diagnostic, études d'exécution, de synthèse, ordonnancement pilotage et coordination, concertation, qualité environnementale...
- Les éléments interdits : études préalables, programmation, contrôle technique, CSPS (sous conditions)

Maîtriser les clauses essentielles du contrat

- La forme du contrat
 - En procédure adaptée
 - En procédure formalisée
- La rédaction du contrat
 - Le contenu
 - Les principes de rédaction
- Les clauses spécifiques
 - La rémunération du maître d'œuvre : taux de référence, calcul du forfait et répartition par éléments de mission
 - Les clauses d'engagement
 - Les sanctions

Définir le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre

Étude de cas : A partir d'un cas concret, les stagiaires seront invités à calculer, en sous-groupes, le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre en prenant en compte un taux indicatif de référence et le coefficient de complexité (contraintes techniques, nature du programme, exigences contractuelles...) et à définir la répartition de la rémunération par éléments de mission.

Engager la responsabilité du maître d'œuvre

- La responsabilité civile décennale
- La responsabilité contractuelle de droit commun
- Les responsabilités contractuelles spécifiques

PROGRAMMATION :

- Durée : 3 jours (21 heures)
 - Horaires : 9h00 – 17h30 (pause déjeuner : 1h30)
- Pour connaître les dates planifiées ou organiser cette formation dans vos locaux, contactez-nous.
Délai de mise en œuvre : 1 à 2 semaines*

TARIF :

- 1 740 € HT

Nos formations se déroulent dans des structures ERP (Établissement Recevant du Public) et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Si vous avez besoin d'un accompagnement spécifique, nous nous tenons à votre disposition afin de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place pour tenir compte des spécificités de votre handicap. Courriel : formation@credef.fr.

Tél : 04.78.30.87.87